



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 28 JUIN 2018 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 34  
absents représentés : 18  
absents : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Éric COUREAU, Anne-Marie DAUGA, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Nathalie VALENTIN, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, M. Xavier GAUDIO a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

Absentes :

Mesdames Nathalie CASTETS et Catherine COLL.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAINPIN.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZAE JOSSE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président, est désigné à l'unanimité pour présider la séance. Messieurs Pierre Froustey et Éric Kerrouche quittent la salle, afin que les conseillers procèdent au vote.

Monsieur Jean-Claude Daulouède procède à la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes, telle qu'exigée par les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les résultats correspondant au budget annexe ZAE Josse présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

**CA 2017 ZAE DE JOSSE**

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017
<i>Stocks de produits finis</i>			
001	Résultat Reporté	22 651,64	74 065,32
3555	Terrains aménagés	74 065,32	21 346,04
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>96 716,96</b>	<b>95 411,36</b>

<b>RECETTES</b>			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017
<i>Recettes autres que stocks</i>			
1641	Emprunts et dettes		
021	Virement de la section de fonctionnement		
3555	Terrains aménagés	22 651,64	
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>22 651,64</b>	<b>0,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017
<i>Achats et variations de stocks</i>			
002	Résultat reporté	145 266,22	98 989,61
6045	Achats d'études prestations de service		
605	Achats de matériels d'équipement et travaux	3 990,22	102,50
60611	Eau et assainissement	381,85	1 247,35
6226	Honoraires		
63512	Taxes foncières	765,00	768,00
023	Virement à la section d'investissement		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	22 651,64	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>173 054,93</b>	<b>101 107,46</b>

<b>RECETTES</b>			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017
<i>Production destockée</i>			
7015	Vente de terrains		
7788	Produits exceptionnels divers		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	74 065,32	21 346,04
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>74 065,32</b>	<b>21 346,04</b>

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2017 transmis par le comptable public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe ZAE Josse,
- constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017,
- arrête pour 2017, au budget annexe ZAE Josse, les résultats de l'exercice à - 2 117,85 €, et le résultat de clôture à - 175 172,78 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2018



Le vice-président,

Jean-Claude Daulouède